

Pierre Louer--Saingeorgie

Titulaire d'un master en géographie (GAED, Sorbonne Université) et candidat à l'obtention d'un contrat doctoral à l'École doctorale de géographie de Paris

p.louersaingeorgie@gmail.com

Retracer les trajectoires des morts

Circulations, traitements et représentations des corps morts à Douarnenez (Sud du Finistère, Bretagne)

Présentation de la communication et de la recherche :

Cette communication est issue d'un travail de mémoire en géographie co-dirigé par Olivier Milhaud et Camille Varnier. Une première communication de cette recherche, alors qu'elle n'était encore qu'au stade de projet, avait été proposée le 22 octobre 2022 lors de la demi-journée d'étude de clôture du précédent séminaire « Définir ce qu'il reste ». Cette seconde communication du 12 janvier 2024 répond donc à la première et cherche à présenter les résultats et travaux effectués.

Dès le dernier souffle rendu, se met en place toute une organisation des morts qui s'effectue dans un cadre spatio-temporel limité. En quelques jours, souvent entre quatre à cinq, s'organise une mise en circulation ritualisée des morts qui va faire que ces derniers vont passer du lieu de leur décès jusqu'à leur lieu d'inhumation ou de crémation dans le cas de la France. Tout cela est semblable à une chorégraphie, qui verra les morts transiter par un ensemble d'espaces.

Ces **misés en circulations des morts ont connu d'importantes reconfigurations** au cours des dernières décennies en France :

- Tout d'abord car les morts, en France comme dans la plupart des pays occidentaux, ont peu à peu quitté l'espace du domicile pour celui des établissements de santé et des maisons de retraite (Hanus, 2000 ; Carol, 2004 ; Clavandier, 2009 ; Lkhadir et Mestre, 2018) C'est la **médicalisation de la fin de vie et de la mort** ;
- Ensuite car de **nouveaux espaces dédiés à la prise en charge des morts se sont développés** comme les **chambres funéraires des pompes funèbres** qui ont commencé à apparaître au cours des années 1960-70 en France (la première en 1962 à Menton) ou comme les **crématoriums** ;
- Enfin, il y a le **développement de la crémation**. En 2020, selon les chiffres de la Fédération française de crémation, 40 % des décès ont donné lieu à une crémation dans les près de 200 crématoriums répartis sur le territoire français. Ce développement de la crémation implique également la multiplication des lieux de dispersions des cendres (qu'elles soient dispersées dans le jardin du souvenir du cimetière, en mer, en montagne, en forêt, dans un champ, ou même dans une grotte sous-marine, depuis un aéronef ou même dans la stratosphère ou dans l'espace).

L'habituel triptyque d'espaces traversés par les morts avec le décès à domicile, la cérémonie à l'église et l'enterrement au cimetière n'est plus si majoritaire et se met alors en place une ramification des trajectoires des morts à travers nos espaces.

Plusieurs questions de recherche peuvent alors se poser :

Les morts connaissent-ils, du lieu de décès jusqu'au lieu de sépulture ou de dispersion des cendres, une évolution et une redéfinition du sens et de la valeur sociale et sémantique qui leur sont attribués ? Comment les espaces par lesquels les morts transitent, de la chambre mortuaire ou funéraire à la sépulture, sont-ils aménagés ? Quels sont les actes, médicaux ou religieux, qui vont accompagner les morts au cours de leurs trajectoires ?

Présentation des terrains :

Trois terrains ont été convoqués afin d'essayer de répondre à ces questions.

Le **premier terrain** s'est déroulé à l'**hôpital de la Pitié-Salpêtrière**, au sein de l'**UMASP** (l'Unité Mobile d'Accompagnement et de Soins Palliatifs) mais aussi au sein de la **chambre mortuaire**.

C'est un terrain qui est très court, il s'agit du plus limité de mon mémoire puisqu'il est seulement composé de trois jours d'observation dans l'UMASP durant lesquels j'accompagnais la cheffe de service de l'unité et d'une matinée de visite de la chambre mortuaire suivie d'un entretien avec son responsable.

Les **deux autres terrains** se sont concentrés sur les **pompes funèbres et cimetières de Douarnenez**. Douarnenez est une ville portuaire, en l'occurrence il s'agit de la plus grande ville de l'ouest de la Cornouaille avec ses 14 000 habitants en 2019 selon les chiffres de l'Insee.

Douarnenez donne l'occasion d'étudier les trajectoires des morts à l'échelle d'une petite ville et des communes aux alentours. Il s'agit d'un terrain où les différentes personnes que j'ai pu rencontrer se connaissent presque toutes : des conseillers funéraires aux employés des cimetières en passant même par les familles qui, bien souvent, connaissent déjà les pompes funèbres où elles se rendent. Néanmoins, les trajectoires des morts sont multiples et ne peuvent pas totalement se limiter à une commune. Il s'agit là d'une des conséquences de la médicalisation de la fin de vie qui fait que chaque pôle urbain, chaque ville attractive, deviennent « de véritables lieux de concentration de la mortalité » (Olivier Boissin et Pascale Trompette, 2000, p. 487), étant donné que c'est là que les maisons de retraite et les hôpitaux sont concentrés. Ce fut le cas pour les décès dans les communes environnantes, qui ont donné lieu à une prise en charge par une entreprise de Douarnenez, ou pour les crémations, qui impliquent une sortie de la commune pour aller à Quimper ou Carhaix-Plouguer.

Le terrain principal reste Douarnenez, il est celui sur lequel j'ai concentré mes recherches, mes sorties de terrain et mes entretiens. Je me suis principalement rendu à sept endroits différents : trois pompes funèbres sur les quatre que compte la ville et les quatre cimetières de la commune.

Présentation de la méthodologie :

Pour ce qui est de la méthodologie mobilisée, je me suis concentré sur différentes méthodes d'observation et sur des entretiens semi-directifs.

Mes observations se sont déroulées en utilisant à la fois l'**observation participante** et l'**observation directe non-participante**. L'observation participante fut utilisée à la Pitié-Salpêtrière mais aussi au sein des pompes funèbres. Mon immersion a duré trois jours à l'hôpital et une dizaine de jours dans une entreprise de pompes funèbres. Durant cette dizaine de jours, j'ai accompagné un conseiller funéraire lors de ses déplacements aux domiciles, aux établissements de santé ou encore aux crématoriums mais j'ai aussi assisté à des soins de thanatopraxie ou accompagné les fossoyeurs et marbriers funéraires lors des inhumations. L'observation directe non-participante fut utilisée dans les cimetières lorsque je m'y rendais seul et « incognito ».

À ces observations s'ajoutent des **entretiens** qui furent mis en place, précisément dans le but de saisir les discours des différents acteurs du monde funéraire sur les trajectoires des morts, sur leur mise en circulation ainsi que sur l'aménagement des espaces que les morts sont amenés à occuper. **Quatorze entretiens ont été réalisés** en tout, dont huit entretiens semi-directifs anticipés et six entretiens plus ou moins spontanés, effectués en action. Dix-huit personnes ont été interrogées, dont plus précisément : un responsable de chambre mortuaire, cinq conseillères funéraires, deux thanatopractrices, cinq marbriers funéraires, deux directeurs de pompes funèbres, un « guide de funérailles » et deux agents municipaux chargés de l'entretien des cimetières – dont un est chef d'équipe.

PREMIÈRE PARTIE : D'« ÊTRE VIVANT » À « CORPS MORT » : L'ÉLABORATION D'UN PREMIER STATUT POUR LES MORTS DANS LES ESPACES DU MOURIR

Le passage du statut de « vivant » à celui de « mort » se produit souvent dès le lieu où survient la mort. Peu à peu, et en fonction des actes médicaux (déclaration du décès, toilette mortuaire, etc.) et des rites (prières, toilette rituelle, etc.) qui seront réalisés, un statut juridique, social et culturel est attribué au mort et va donner sens à la disparition à venir de son corps et à sa mise à l'écart de notre quotidien.

1. **Quand la mort survient : chronologie de la prise en charge des morts en fonction des lieux de décès**
 - La mort dans une pièce aseptisée : les morts en milieu médicalisé

Un rapport de l'Insee précise qu'en 2016, 59 % des décès en France ont eu lieu dans un établissement de santé, 14 % en maison de retraite. 73 % des personnes meurent donc en milieu médicalisé.

La gestion des morts en milieu médicalisé s'effectue en différentes étapes :

1. **Constat du décès** par un médecin ;
2. **Premier temps de préparation du corps** par les équipes soignantes (retrait des dispositifs médicaux et des prothèses auditives par ex) ;
3. **Toilette mortuaire** et éventuellement la **toilette rituelle** ;
4. **Second temps de préparation du corps** (position en décubitus dorsal, c'est-à-dire en position allongée, les bras le long du corps). Le matériel médical est enlevé, les objets personnels du patient décédé sont éventuellement mis en avant. Frédérique Drillaud (2021) qualifie ce moment de « mise en corps et en espace de la mort ». L'espace médical devient l'espace temporaire du mort ;
5. Enfin, le **corps est soit présenté** aux proches **soit il est directement transporté** en dehors du lieu de décès.

Chaque hôpital, et même chaque service, dispose de ses propres pratiques de soins, ce qui fait que certains actes ne sont pas réalisés de la même manière. Deux mêmes services de soins dans un même hôpital peuvent avoir une approche totalement différente, les toilettes mortuaires sont parfois réalisées avec des produits désinfectants mais parfois encore avec un gant et du savon.

- Mourir chez soi : les morts à domicile

Si la mort chez soi était autrefois largement majoritaire, elle est de plus en plus rare aujourd'hui. En 2016, un peu plus d'un quart de la population française (26 %) mourrait à domicile (Bellamy, 2017).

Les morts à domicile sont multiples : il y a les personnes qui sont hospitalisées à domicile (HAD), il y a les morts plus inattendues et parfois violentes avec les accidents domestiques ou les crises cardiaque par exemple.

Mais, bien que les décès à domicile soient extrêmement divers, leur prise en charge suit une logique générale :

1. **Constat du décès** par un médecin ;
2. Ensuite, si la mort n'est pas considérée comme suspecte et ne nécessite pas d'autopsie et donc en institut médico-légal, alors le **corps va être placé dans un environnement considéré comme adapté**. Encore une fois, il est placé dans un lit, en décubitus dorsal ;
3. Le corps peut être ensuite **transféré dans les locaux des pompes funèbres sauf si le mort reste au domicile**, dans le cas d'une exposition du corps à domicile, alors le chauffage de la pièce est coupé, les fenêtres et les portes sont fermées ;
4. La **toilette mortuaire** est alors effectuée à domicile dans cette situation tout comme les soins de thanatopraxie s'ils sont demandés. Mais il est possible que les soins de thanatopraxie ne soient pas réalisables à domicile (les soins demandent l'accès à un évier

pour diluer le formaldéhyde, ils sont bruyants, il faut que la pièce soit propre, etc.). Dans ce cas-là, il arrive que le corps soit transféré dans les locaux des pompes funèbres le temps des soins puis qu'il retourne ensuite à domicile.

- La mort où elle est la plus inattendue : les morts sur la voie publique

Il y a finalement les morts sur la voie publique ou, du moins, en dehors des espaces médicalisés et du domicile. Celles-ci sont beaucoup plus rares (environ 1 % des décès en 2016 selon l'Insee). Les causes de ces décès sont aussi régulièrement exceptionnelles voire violentes puisqu'elles vont de la crise cardiaque au suicide, en passant par les accidents de voiture.

Une fois encore, la prise en charge de ces morts suit une logique générale :

1. Il y a d'abord le **constat du décès** par un médecin mais aussi par les forces de l'ordre qui sont dépêchées sur place afin de déterminer les causes du décès ;
 2. Si le décès est suspect, alors le corps est transporté en institut médico-légal. S'il n'est pas suspect, alors le **médecin doit évaluer si le corps est en état d'être transporté sans mise en bière**. Si le décès est lié à une maladie contagieuse ou si le corps est très dégradé, alors il y a une mise en bière immédiate – et là, dans le contexte de Douarnenez où nous sommes au bord de la mer, il arrive régulièrement que des corps soient repêchés dans l'eau dans un état de dégradation avancé ;
 3. Enfin, le **corps est donc soit placé dans un cercueil, soit dans un sac mortuaire avant d'être transporté** soit en chambre mortuaire soit dans les locaux des pompes funèbres.
2. Le départ du lieu de décès : le début d'une trajectoire ritualisée et encadrée des morts

Patrick Baudry rappelle que « le décédé n'est pas encore un défunt, et [que] tout l'enjeu de la ritualité funéraire consiste à faire place au défunt en ritualisant la séparation avec le mort [italique par l'auteur] » (2006 [1999], p. 46).

Cette séparation des morts et des vivants, ce passage du monde des vivants au monde des morts, est souvent marquée dès le premier transfert du corps, excepté en cas d'exposition du corps à domicile. Cette séparation est notamment marquée par deux points :

1. Le **premier marqueur de différence** entre ces deux mondes se joue avec les **personnes chargées du transfert des morts**. C'est une différence de regard et d'héritage puisque les agents de service mortuaire comme les employés de pompes funèbres n'ont pas connu les personnes qu'ils viennent chercher de leur vivant.
2. Le **deuxième marqueur de différence** entre ces deux mondes se trouve dans **les objets utilisés pour transporter les morts**. Les morts passent de l'espace du domicile ou du milieu médicalisé – devenu espace personnel où le matériel médical a été retiré – à celui des chambres mortuaires ou des locaux de pompes funèbres où les objets sont davantage médicaux et impersonnels (bidon de formaldéhyde, crochet, trocart, pince serre-tube, pompe, désinfectant, etc.) et où les surfaces des tables de soins sont rudes et métalliques.

DEUXIÈME PARTIE : DE LA TOILETTE À LA CÉRÉMONIE : LA PRISE EN CHARGE DES MORTS DANS LES ESPACES DE TRAITEMENT DES MORTS

1. Présenter le mort : l'esthétique du mort endormi

La **métaphore du mort endormi** est filée tout le long des trajectoires des morts, du lieu du décès où le mort est souvent couché sur le lit de son domicile, de la maison de retraite ou de l'hôpital, jusqu'au cimetière, qui, étymologiquement, est le dortoir des morts. Mais **les espaces de traitement des morts sont certainement les espaces où cette métaphore est la plus mise en avant**. Cela se voit aux efforts consacrés dans la présentation des morts pour qu'ils aient l'air apaisés et endormis, le tout dans un espace confortable en apparence.

Cette esthétique du mort endormi se retrouve dans les **soins de thanatopraxie** et, à moindre mesure, dans les **toilettes mortuaires** :

« [...] On arrive à retracer un peu les traits, et puis on arrive à... à redonner un peu vie aussi, à ce défunt-là et à continuer de le faire vivre dans leur mémoire ».
M., thanatopraxice et conseillère funéraire, 21 mars 2023, à Douarnenez

Mais cette esthétique du mort endormi se retrouve aussi dans la **salle de présentation des cercueils et des capitons**. Les capitons sont choisis selon leur esthétique mais aussi selon leur « sensation de confort », terme employé par un conseiller funéraire lors de la vente d'un capiton. Même lorsque le corps n'est pas présentable, un capiton est le plus souvent choisi. Ce fut notamment le cas pour la mise en bière d'une personne qui avait mis fin à ses jours avec une arme à feu. Une conseillère funéraire, m'a expliqué que la question de la présence, ou non, du capiton s'était posée mais que les proches en avaient tout de même choisi un, parce qu'ils ne pouvaient « pas imaginer le corps directement au contact du cercueil ».

Enfin, cette esthétique se retrouve aussi dans les **chambres funéraires** où les morts sont présentés sur ce qui semble le plus souvent être un lit. En réalité, le lit est un chariot métallique de présentation recouvert par des draps.

2. Le mort impalpable : la progressive disparition des corps

À ce stade, les trajectoires des morts connaissent une inflexion, un tournant. Du mort palpable, visible et présentable, le mort devient immatériel, imperceptible et imprésentable.

- Mise en bière, fermeture du cercueil et cérémonie : une première distanciation actant le départ du défunt

Ce **passage du champ du visible à celui de l'invisible est concrétisé par la mise en bière**, c'est-à-dire l'acte conduisant à placer le corps dans le cercueil, et il est aussi concrétisé par la fermeture du cercueil.

Une fois le cercueil fermé, et s'il n'est pas transféré sur une longue distance par corbillard ou avion, peut commencer la *pompa funebris*, c'est-à-dire le **cortège funèbre vers le lieu de cérémonie et vers le lieu d'inhumation ou de crémation**. À Douarnenez, la cérémonie est encore souvent réalisée dans un lieu de culte – presque intégralement en église catholique ou en temple protestant

dans le Finistère, le département comptant seulement trois mosquées (Quimper, Brest, Morlaix) et une synagogue (Brest).

Il y a aussi les cérémonies civiles qui peuvent se dérouler dans une salle directement proposée par les pompes funèbres, par le crématorium ou directement au sein du cimetière. Dans de rares situations, elles peuvent avoir lieu dans une propriété privée tant que celle-ci est clôturée (à défaut, il faut l'autorisation du maire).

3. La crémation : quand le corps devient poussière

Pour terminer cette partie, je vais revenir rapidement sur les différentes étapes de la crémation et sur les parties techniques des crématoriums en m'appuyant sur le cas du crématorium de Quimper. La crémation s'organise en plusieurs temps. D'abord, le cercueil est déposé sur les chargeurs automatiques des fours de crémation. Chaque chargeur correspond à un four différent, celui du fond est plus large et adapté pour les personnes en surpoids. Les proches sont invités, s'ils le souhaitent, à se rendre dans une pièce depuis laquelle une petite fenêtre teintée offre la vue sur le départ du cercueil. Les cercueils sont alors poussés délicatement par les bras mécaniques à l'intérieur du four. Une fois dans le four de crémation, parfois appelé « chambre de crémation » pour reprendre encore et toujours la métaphore du mort endormi, commencent **trois phases dans le traitement du corps par le feu.**

1. La **première** est celle de la **crémation en elle-même**. Le four de crémation aura préalablement été préchauffé à l'aide d'un brûleur afin d'atteindre des températures avoisinant les 900 degrés. Le cercueil est alors introduit sans que le brûleur ne soit en marche à ce moment-là, ce qui fait que les proches ne voient pas de flammes. Les éléments les plus inflammables (fleurs, rubans, vernis du cercueil, etc.) entrent rapidement en combustion. Le brûleur est actionné quelques secondes afin de faciliter le début de la combustion du cercueil. Le processus de crémation dure environ entre une heure et demie et deux heures – parfois plus selon la corpulence et le cercueil – et l'ensemble des tissus mous (peau, muscles, nerfs, etc.) sont brûlés. Les gaz émis lors de cette opération sont aspirés et conduits dans une partie de combustion avancée en dessous de la chambre de combustion où se trouve le cercueil, afin d'empêcher l'émission de fumée ou d'odeurs.
2. La **deuxième** phase est celle de la **récupération des cendres et des ossements** par le biais d'un caisson de récupération des cendres. Une fois les cendres refroidies sur une table en marbre, un tri est opéré par l'un des agents du crématorium qui va séparer les ossements et les cendres d'un côté, et les parties métalliques restantes de l'autre (prothèses, couronnes dentaires, poignées des cercueils, croix, etc.). Ces objets métalliques sont placés dans un bac, parfois une poubelle, à part.
3. La **troisième** et dernière phase est celle de la **pulvérisation des ossements** à l'aide d'un appareil appelé pulvérisateur de calcius, parfois également appelé crémulateur. Le pulvérisateur de calcius pulvérise les ossements et aspire les poussières d'os qui sont directement placées dans l'urne.

TROISIÈME PARTIE : SPATIALISATION DES SÉPULTURES ET ULTIME MOBILITÉ DES MORTS DANS LES ESPACES DES MORTS

On est au stade de l'ultime séparation, ultime adieu : c'est le moment de la séparation du mort par son inhumation ou sa dispersion qui va marquer les esprits des proches. Pourtant, la mort avait déjà imposé une séparation majeure et irréversible, la mise en bière et la fermeture du cercueil avaient déjà induit une première distanciation et, en cas de crémation, la famille avait déjà laissé leur proche partir. En bref, « le "corps de la personne" part par transitions successives » (Baudry, 2006 [1999], p. 69) et le moment de l'inhumation ou de la dispersion des cendres sonne résolument, comme le dernier départ, la dernière transition.

1. Se séparer des morts pour mieux leur faire quitter le monde des vivants : l'inhumation et la dispersion

- L'inhumation du cercueil ou de l'urne : ancrer les morts en un lieu

L'inhumation est, en France, encore pratiquée dans plus de 60 % des décès pour reprendre les chiffres de la Fédération française de crémation.

Généralement, l'arrivée du cercueil se fait par corbillard et donc souvent par convoi mais il arrive encore, dans certains villages, que l'arrivée se fasse en procession funéraire, quand la distance entre l'église et le cimetière le permet. Ce fut le cas à Audierne, une petite ville au sud-ouest de Douarnenez. Dans cette situation, le corbillard roule à pas d'homme derrière l'équipe paroissiale qui ouvre le chemin. À l'entrée du cimetière, ou au niveau de la sépulture, s'effectue le tout dernier au revoir, le dernier contact avec le cercueil, souvent accompagné d'une musique. Pendant ce temps, les employés de pompes funèbres s'affairent à réunir les compositions florales, s'il y en a, autour de la fosse. Le cercueil est ensuite descendu dans la fosse à l'aide de cordes et, parfois, les proches peuvent jeter des fleurs ou une poignée de terre avant de partir.

Mais alors que les proches repartent les fossoyeurs s'activent. Bien souvent, et surtout dans les plus grands cimetières, l'ensemble des actes est chorégraphié et chronométré : une autre inhumation peut avoir lieu peu de temps après.

- La dispersion des cendres : associer les morts à un paysage

Lorsqu'il y a une inhumation, il est assez simple de prévoir la trajectoire que le mort va suivre car, sauf cas exceptionnels, il sera enterré dans la commune de sa naissance, de son décès ou dans la commune où se situe le caveau familial. Mais qu'en est-il des cendres ? **Le devenir des cendres est multiple**, presque imprévisible, tant « les modes de souvenirs qu'elles supposent, la localisation de cel[les]-ci, les valeurs qu'elles instituent sont finalement très différent[es] » (Clavandier, 2007, pp. 67-68). Qu'elles soient inhumées ou scellées sur la sépulture familiale, déposées dans une cavurne ou un columbarium, ou encore dispersées dans un jardin du souvenir, dans un terrain privé ou en pleine nature, les cendres sont promises à un avenir rempli de possibilités.

Pendant longtemps, la crémation en France a été associée à une forme de « vide rituel » (Faure, 2007, p. 189). Or, de nouvelles pratiques sont apparues à mesure que la crémation s'est développée en France (Hanus, 2004). Le crématorium propose par exemple des cérémonies proches de ce qui peut se faire dans un lieu de culte. De même, l'offre des pompes funèbres s'est diversifiée avec des urnes aux matériaux divers et le développement d'urnes submersibles biodégradables, permettant

d'éviter une dispersion simplement à la surface mais bien de permettre une incorporation des cendres à la mer.

Ces nouvelles pratiques rituelles sont donc régulièrement mises en place lors de la dispersion des cendres ou lors de leur inhumation, qui sont souvent l'occasion d'une nouvelle cérémonie, d'un nouvel adieu, en comité plus restreint. Les proches peuvent ainsi relire un mot – plusieurs mois s'étant souvent écoulés entre le moment de la crémation et le moment de l'inhumation ou de la dispersion des cendres – et adaptent le moment selon leur volonté, les pompes funèbres n'étant pas toujours présentes lors de ce moment.

Certaines dispersions sont, pour autant, plus ritualisées que d'autres. C'est notamment le cas des dispersions en mer à Douarnenez, ces dernières étant courantes et de plus en plus demandées. La Société nationale de sauvetage en mer (SNSM) propose souvent ce service aux familles :

« [Moi] Ils font quoi ? Ils louent une embarcation ?

[Ou alors ils le font] avec la SNSM.

[Moi] Ah oui ?

Bah ça le plus souvent, parce que c'est bien... parce que, eux, ils font... ils font ça vraiment où il faut... [...]. Ils tournent autour du point où l'urne a été lancée... Ils sonnent de la corne de brume. C'est... c'est bien fait, quoi. Franchement, moi je trouve que c'est chouette ce qu'ils font ».

V., conseillère funéraire, 3 mars 2023, à Douarnenez

Ces dispersions, ou immersions des urnes, se font à plus de trois milles nautiques de la côte, loin des activités humaines et en dehors d'une zone de pêche de sorte que l'urne ne puisse pas être prise dans un filet de pêche ou emportée par le ressac sur le rivage avant son délitement qui peut prendre de plusieurs heures jusqu'à deux jours.

2. L'ultime mobilité des morts ? Les derniers déplacements des restes

Paradoxalement, alors même que l'inhumation vise l'ancrage et la fixité des morts et que la dispersion vise la mobilité et la volatilité des morts, c'est bien la première pratique, **l'inhumation**, qui **conduit à une trajectoire élargie**. On le sait, les morts sont en quelque sorte « spatiophages » pour reprendre Michel Lussault (2009), c'est-à-dire des consommateurs d'espaces dans des cimetières parfois saturés, ils prennent de la place.

C'est pourquoi **il n'est pas étonnant que les trajectoires des morts inhumés ne s'arrêtent pas au jour de leur mise sous terre**. Divers procédés permettent aux agents et aux responsables des cimetières d'**exhumer un mort** et de redéplacer ses restes longtemps après l'inhumation, dans l'optique de gagner en place ou pour des raisons de sécurité ou d'hygiène, si la sépulture est fortement dégradée. L'exhumation peut être demandée par les proches, s'il faut faire de la place dans la fosse en vue d'une nouvelle inhumation. Mais elle peut aussi être demandée par la mairie qui souhaite libérer la concession, si la durée de la concession est arrivée à son terme et que les proches n'ont pas été retrouvés. Une exhumation et une ouverture de cercueil ne peuvent avoir lieu, pour des raisons sanitaires et juridiques, qu'après une durée de cinq ans.

Lors d'une exhumation, il est ainsi possible de retrouver le corps dans divers degrés de décomposition. Si la décomposition n'est pas assez avancée, alors l'exhumation est impossible. Si l'exhumation est possible, elle s'effectue en plusieurs étapes. Il y a d'abord l'ouverture du monument ou le creusement s'il s'agit d'une fosse en pleine terre ou d'un caveautin. L'opération est minutieuse car il ne faut pas creuser avec la minipelle trop proche du cercueil, au risque d'abîmer les restes du corps. Une fois les restes atteints, il faut les remonter et les déposer dans ce que les pompes funèbres appellent un reliquaire¹. S'ensuit alors un défilé de restes, ces derniers alternant entre des restes non-humains (morceaux de la housse mortuaire, vêtements, accessoires et objets personnels, poignées du cercueil, etc.) et des restes humains (surtout les ossements les plus importants tels que les fémurs, le crâne, la mâchoire, les côtes mais aussi des os plus petits tels que les phalanges des mains et des pieds et même de l'adipocire qui est la graisse issue du processus de saponification). Le reliquaire est ensuite fermé et une plaque est fixée indiquant le numéro de concession, le nom et le prénom du défunt et la date de naissance et de mort. Le reliquaire est alors réinhumé dans la fosse, si la réduction du corps a eu lieu, pour faire de la place dans la concession. Dans le cas contraire, le reliquaire est mis dans l'ossuaire du cimetière ou peut être crématisé (dans ce cas, les cendres sont mises dans le jardin du souvenir qui fera office d'ossuaire).

CONCLUSION

L'enjeu de ce mémoire et de cette communication a été de **dresser un panorama, non pas exhaustif mais général des « curriculum mortis » (Thomas, 1999 [1978], p. 9)**, c'est-à-dire des parcours, des trajectoires des morts à l'échelle du sud du Finistère. **Immobiles, les morts ne le sont assurément pas** : ils peuvent voyager sur de longues distances et autant finalement que voyagent les vivants.

Ce travail comporte tout de même **plusieurs limites**, je pense notamment en **terrain en milieu hospitalier** qui est **très limité**, à **l'absence de terrain en EHPAD** par exemple et au fait que le **terrain choisi** soit **presque intégralement chrétien** ce qui ne laisse pas entrevoir les autres pratiques religieuses existantes. À titre d'exemple, je n'ai recensé qu'une tombe musulmane dans les quatre cimetières de Douarnenez et un agent m'a expliqué qu'à sa connaissance, une seule sépulture appartenait à une famille de confession juive mais que la famille avait décidé de ne pas afficher leur appartenance religieuse.

Bibliographie :

- ARMANET-MULLER, Catherine, 2003. *Du lieu au non-lieu : la sépulture des personnes incinérées. Contribution à une géographie de la crémation*. Thèse de doctorat en géographie sociale. Lille, Université de Lille I, 1001 p.
- BAUDRY, Patrick, 2006 [1999]. *La place des morts. Enjeux et rites*. Paris, L'Harmattan, 205 p.
- BELLAMY, Vanessa, 2017. 594 000 personnes décédées en France en 2016, pour un quart d'entre elles à leur domicile. *Insee Focus*, n°95, Octobre, 5 p.

¹ L'article R2223-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) préfère le terme de « cercueil ».

- BOISSIN, Olivier et TROMPETTE, Pascale, 2000. « Entre les vivants et les morts : les pompes funèbres aux portes du marché », *Sociologie du travail*, vol. 42, n°3, pp. 457-482.
- CAROL, Anne, 2004. *Les médecins et la mort XIXe-XXe siècle*. Paris, Aubier, 336 p.
- CAVALLO, Delphine, 2009. « Les espaces de la mort et les morts dans l'espace », appel à communication, *Calenda*, [en ligne]. Disponible sur : <https://calenda.org/196286>. [Consulté le 16 juin 2023].
- CLAVANDIER, Gaëlle, 2007. « La crémation : des pratiques singulières à l'élaboration d'un cadre de référence », *Études sur la mort*, vol. 132, n°2, pp. 65-86.
- CLAVANDIER, Gaëlle, 2009. *Sociologie de la mort. Vivre et mourir dans la société contemporaine*. Paris, Armand Colin, 247 p.
- DESPRET, Vinciane, 2015. *Au bonheur des morts. Récits de ceux qui restent*. Paris, La Découverte, 232 p.
- DRILLAUD, Frédérique, 2021. « La toilette mortuaire en soins palliatifs : une mise en corps et en espace de la mort », *Essais*, n°17, pp. 97-102.
- FAURE, Pierre, 2007. « Le choix de la crémation ? », *Études*, vol. 406, n°2, pp. 185-196.
- FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CRÉMATION, 2021. « Statistiques 2020 de la Fédération Française de Crémation », *Crémation Magazine*, n°20, 24 p., pp. 13-17.
- HANUS, Michel, 2000. *La mort aujourd'hui*. Paris, Frison-Roche, 242 p.
- HANUS, Michel, 2004. « La mort aujourd'hui », *Études sur la mort*, vol. 125, n°1, pp. 39-49.
- LÉVY, Jacques et LUSSAULT, Michel, 2003. *Dictionnaire de la Géographie et de l'espace des sociétés*. Paris, Belin, 1033 p.
- LKHADIR, Aïcha et MESTRE, Claire, 2018. « Mourir à l'hôpital : aspects rituels et transculturels », *Droit et cultures*, n°75, pp. 75-93.
- LUSSAULT, Michel, 2009. *De la lutte des classes à la lutte des places*. Paris, Grasset & Fasquelle, 221 p.
- THOMAS, Louis-Vincent, 1999 [1978]. *Mort et pouvoir*. Paris, Payot, 212 p.
- VARNIER, Camille, 2019 (éd.). « Spatialités et pratiques funéraires », *Géographie et Cultures*, n°110, 198 p.
- WOLF, Judith, 2012. « Le travail en chambre mortuaire : invisibilité et gestion en huis clos », *Sociologie du travail*, vol. 54, n°2, pp. 157-177.